



Déclaration de la CFDT au CE du 30 octobre 2014

Consultation sur la Lettre de mission du Commissaire aux comptes

A
I
R
B
U
S
C
F
D
T
P
R
O
C
È
S
V
E
R
B
A
L

Les élus du Comité d'Etablissement doivent se prononcer sur la lettre de mission des Commissaires aux Comptes.

Dans le dossier fourni aux Elus en vue de cette consultation, nous avons :

- Une **lettre de mission** pour les exercices **2014 à 2019**, des cabinets des 2 commissaires aux Comptes datée du **1^{er} septembre 2014**.
- Une **lettre d'acceptation** de la mission du cabinet AREs X.PERT AUDIT datée du **17 septembre** et une autre du cabinet GERMAIN Associés datée du **18 septembre**.

Concrètement, les élus sont consultés le 30 octobre sur une **procédure déjà entérinée** entre le **bureau du CE** et les **Commissaires aux Comptes**.

Les **élus CFDT** dénoncent la **mascarade** organisée par les gestionnaires du CE avec la « bienveillance » du Président du CE, cosignataire de l'Ordre du Jour du CE.

Par ailleurs, les **élus CFDT** souhaitent mettre en avant les points suivants :

- Il n'y a jamais eu **ni débat, ni délibération** sur le choix des Commissaires aux Comptes (60 000 € HT / an), ni sur la **durée de la mission**.
- Rien n'est prévu dans la lettre de mission, pour que l'ensemble des élus, donc les élus CFDT, aient accès aux **rapports** des commissaires aux comptes, **aux erreurs, fraudes et irrégularités** qui pourraient être constatées, **ni aux préconisations** des dits experts.

Les **élus CFDT** rappellent que pour la précédente mission du Cabinet GERMAIN Associés, il n'y a jamais eu de consultation sur la lettre de mission précédente, ni du coût de la prestation. Ce cabinet avait refusé de rencontrer les élus CFDT.

Le 8 Octobre, par **lettre recommandée** au **Secrétaire du CE** et au **Président du CE**, les élus CFDT ont renouvelé leur demande de réponses aux questions posées en **mai 2014**, **lettre restée sans réponse à ce jour tant du Secrétaire que du Président du CE...**

Ils rappellent enfin que le Secrétaire du CE s'était engagé à organiser une réunion pour répondre aux questions **avant fin juin**, tel que précisé (dans les pages 19 et 20) du **Procès-Verbal du CE du 28 mai** (qui doit être mis à la disposition de tous les salariés), et qui a été approuvé lors de cette séance plénière.

**Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,
les élus CFDT s'opposent à ces pratiques et
voteront contre la lettre de mission des
Commissaires aux Comptes.**